

Azuré du thym

PSEUDOPHILOTES BATON

(Bergsträsser, 1779)

Famille *Lycaenidae*

Sous-famille *Polyommatae*

Niveau régional de menace (IUCN) (*)



En danger

Niveau de menace (liste rouge UICN)	Monde	-
	Europe	LC
	France	LC
	Franche-Comté	EN
Protection nationale	-	
Directive Habitats	-	
Déterminant ZNIEFF	✓	
Plan régional d'action en Franche-Comté	✓	
Difficulté de détermination	Moyenne	



Azuré du thym (P. & M. GUINCHARD, 2009)

Description et risque de confusion



Vue supérieure d'un mâle d'azuré du thym
(D. JUGAN, 1999)

L'azuré du thym est de petite taille (10 à 12 millimètres de large), présentant un fort dimorphisme sexuel. Le mâle est reconnaissable à ses ailes bleu clair sur le dessus. Des franges en damier (blanches entrecoupées de noir) et un point discal noir sont également présents sur chaque aile. Le dessus de la femelle est brun noirâtre, plus ou moins saupoudré de bleu à la base des ailes.

Chez les deux sexes, le dessous des ailes est gris clair. L'aile postérieure présente des points noirs cerclés de blanc avec des lunules submarginales oranges. Il ressemble à l'azuré des orpins (*Scolitantides orion*), mais ce dernier n'a, pour l'heure, jamais été observé en Franche-Comté.



Accouplement d'azuré du thym
(P. & M. GUINCHARD, 2009)

Ecologie et biologie

L'azuré du thym fréquente des milieux chauds et secs : prairies, pelouses sèches, pâturages maigres, landes sèches et autres lieux fleuris, notamment sur les pentes rocheuses à végétation rase ou éparse. En Suisse, l'espèce est souvent rencontrée sur des stations pionnières dans des éboulements, ou sur des lieux exposés aux chutes de pierres, sur des talus le long de chemins ruraux, ou sur des zones ayant subi des incendies de forêts. En Belgique, il était principalement lié aux grands complexes pastoraux à végétation rase.

Il peut être observé jusqu'à 1 700 mètres d'altitude.

Les adultes volent d'avril à début septembre en deux générations en plaine et en une seule en montagne. Ils sont très solitaires la plupart du temps.

Les plantes-hôtes sont des espèces de thym (*Thymus praecox*, *T. pulegioides*). La coronille variable (*Coronilla varia*) est également citée, ainsi que d'autres lamiacées de milieux secs (menthes, lavandes...). Les œufs sont pondus isolément sur les boutons floraux. Floricole, l'adulte visite volontiers les légumineuses.

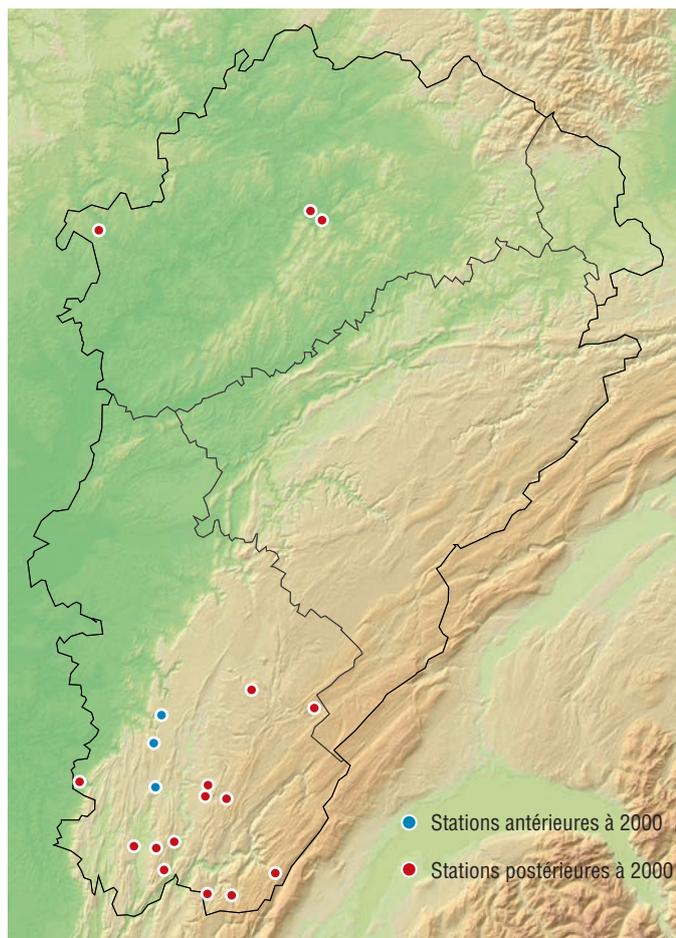
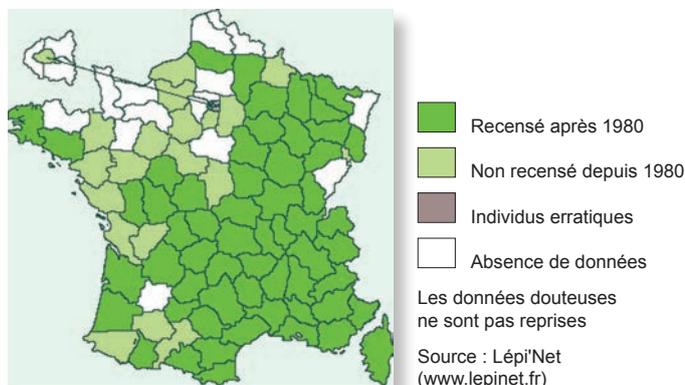


Azuré du thym sur un pied de thym (*Thymus sp.*), une de ses plantes-hôtes
(P. & M. GUINCHARD, 2009)

Distribution

Cette espèce est répandue et assez abondante dans les régions sèches du Midi, mais s'est fortement raréfiée dans la moitié Nord de la France. Eteinte en Belgique et au Luxembourg, elle est en forte régression en Suisse, surtout en plaine.

En Franche-Comté, l'azuré du thym est très localisé ; il n'est signalé qu'en Haute-Saône et dans la moitié sud du Jura.



Source Taxa (Base de données flore et invertébrés commune à la SBFC, au CBNFC-ORI et à l'OPIE FC)

Atteintes et menaces

Comme les autres espèces inféodées aux milieux herbacés pauvres, cette espèce est menacée par la fermeture des milieux suite à leur abandon, mais également par l'intensification de l'agriculture, qui détruit ses biotopes (surpâturage, fumure...).

Orientations de gestion et mesures conservatoires

Afin de préserver les populations d'azuré du thym, il est indispensable de maintenir une exploitation extensive des prés et pâturages maigres. Tout boisement ou enrichissement du sol est donc à proscrire.

Une gestion des formations herbacées maigres par la mise en place d'un pâturage extensif serait probablement profitable à l'espèce, à condition que la pression pastorale soit faible et en rotation. Dans tous les cas, et par mesure de prudence, un suivi des populations en place devra être effectué.

Il est également nécessaire d'enrayer les processus de fermeture des milieux sur certains sites voués à l'abandon. Un débroussaillage et une coupe des ligneux peuvent être préconisés.

Principales sources consultées

JACQUOT P. & MORA F. (2011). *Agir en faveur des papillons de jour en Franche-Comté. Déclinaison du plan national d'actions Maculinea. Plan régional d'actions en faveur des espèces menacées. 2011-2014.* Office pour les insectes et leur environnement de Franche-Comté / Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Franche-Comté. 109 p. + annexes.

LAFRANCHIS T. (2000). *Les papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles.* Mèze (France), Collection Parthénope, éditions Biotope, 448 p.

LIGUE SUISSE POUR LA PROTECTION DE LA NATURE (1987). *Les papillons de jour et leurs biotopes. Espèces – Dangers qui les menacent - Protection.* Bâle, Ligue Suisse pour la Protection de la Nature, 512 p.

Réalisation et diffusion / Avril 2012

Conservatoire botanique national de Franche-Comté -
Observatoire régional des Invertébrés
maison de l'environnement de Franche-Comté
7 rue Voirin - 25000 BESANCON
Tél.: 03 81 83 03 58 - Fax : 03 81 53 41 26
cbnfc@cbnfc.org - www.cbnfc.org



Cette fiche a été réalisée avec la participation active du réseau de bénévoles de l'OPIE Franche-Comté.